

**FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE LA REUNION**

Résidence « Paul et Virginie »
1, rue Sainte Anne
97400 SAINT DENIS
Tél : 0262 90 90 26

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée Générale Extraordinaire

Une Assemblée Générale Extraordinaire de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Réunion se tiendra à la Maison de la Chasse et de la Nature sis au 70 chemin Village 97427 Étang Salé le **samedi 20 avril 2024 à 9 heures 00**.

Ordre du jour

- Modification de l'article 5 des statuts de la Fédération
- Questions diverses.

Ne peuvent assister à l'assemblée générale que les personnes titulaires du permis de chasser validés pour l'année en cours. **Le permis de chasser (validé 2023-2024) sera exigé à l'entrée pour être admis à participer à l'assemblée.**

Chaque titulaire du permis de chasser, adhérent de la fédération, dispose d'une voix. Il peut donner procuration par écrit à un autre adhérent.

Un titulaire d'un permis de chasser, adhérent à ce titre à la fédération, qui n'est ni titulaire d'un droit de chasse, ni représentant d'une société, d'un groupement ou d'une association de chasse dans le département, ne peut détenir plus de 50 pouvoirs.